



## DOSSIER DES OUVRAGES EXÉCUTÉS

Travaux de réhabilitation de la décharge  
intercommunale d'ARES –  
Lot 1 : Terrassements et étanchéité

08SBO043 Version 1



---

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>1 Procès-Verbaux de réception (copies) .....</b>	<b>1</b>
<b>2 Déroulement des travaux.....</b>	<b>4</b>
2.1 Synthèse des travaux réalisés .....	4
2.2 Travaux de terrassement .....	6
2.3 Modelage du dôme de déchets .....	6
2.4 Couverture du dôme de déchets .....	6
2.5 Fossés d'eaux pluviales.....	7
2.6 Gestion des biogaz .....	8
2.7 Clôtures .....	8
<b>3 Décomptes .....</b>	<b>9</b>
3.1 Décomptes des quantités mises en oeuvre .....	9
3.2 Décompte général (copie) .....	11
<b>4 Dossier de récolement.....</b>	<b>12</b>



---

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

Figure 2-1	Plan de la décharge réhabilitée.....	1
Figure 2-2	Schéma de la couverture mise en place.....	7
Figure 2-3	Schéma de l'évacuation des eaux pluviales .....	7
Figure 2-4	Schéma du puits de dégazage.....	8



# Procès-Verbaux de réception (copies)

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

d'après **EXE8/99**

**MARCHÉS PUBLICS**  
Article 41 du CCAG « Travaux »

**RÉCEPTION**  
**PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS PRÉALABLES À LA RÉCEPTION**

**A. Identifiants** **EXE8/99**

Maitre d'Ouvrage : (Nom, Adresse, Directeur, Sous-directeur, Bureaux, Téléphones, Télécopie)  
**Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique - BP 14 - 11, rue Jacques Bleck  
33 350 MARCHEPRIME**  
Entreprises Lot n°1 :  
Titulaire du marché : **GTM TERRASSEMENT - 18, avenue Gustave Eiffel - 33 698 PESSAC Cedex**  
Entreprise co-traitante : **BHD Environnement - ZI La Palse - Rd 220 INGRANDES-SUR-VIENNE**


Objet du marché : **Travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge communale d'ARES (33)**  
 Réception de l'ouvrage  Réception partielle concernant :


**B. Procès-verbal des opérations préalables à la réception** **EXE8/99**

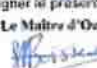
Je soussigné, maître d'œuvre : **SAFEGE**  
 en présence du représentant légal du maître de l'ouvrage ou de la PRM ;  
 en présence de M. ...., ayant reçu délégation du représentant légal du maître de l'ouvrage ou de la PRM ;  
 en l'absence du représentant légal du maître de l'ouvrage ou de la PRM, dûment avisé par mes soins ;  
 en présence de l'entrepreneur dûment convoqué ;  
 en l'absence de l'entrepreneur dûment convoqué.


Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que :

- Les épreuves prévues au marché :  
 ont été effectuées, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;  
 sont concluantes ;  
 sont concluantes, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
- Les travaux et prestations prévus au marché :  
 ont été exécutés ;  
 ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués à l'annexe ci-après ;
- Les ouvrages :  
 sont conformes aux spécifications du marché ;  
 sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malheurs indiqués à l'annexe ci-après ;
- Les installations de chantier :  
 ont été réplées  n'ont pas été réplées ;
- Les terrains et les lieux :  
 ont été remis en état  n'ont pas été remis en état.

Dressé le 17/04/2003  
Le Maître d'Ouvre (signature) **SAFEGE** 

Accepté le  
Le titulaire (signature) **VINCI Construction Terrassement**  
Centre Service Nord Atlantique  
  
**S. TOUZEAU**  
Directeur de Centre

J'atteste que le titulaire a refusé de signer le présent procès-verbal.  
A. 17/04/2003 Le Maître d'Ouvre (signature) 

Copie : Titulaire 2003 

**Marché n°** **PV opérations préalables** **page : 1 / 1**

Direction Générale  
Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie  
1190 SAINT-MEDARD EN JALLES  
Tél. 01 54 55 62 41 - Fax. 01 54 55 63 21  
11 54 55 62 41











**2****Déroulement des travaux****2.1 Synthèse des travaux réalisés**

Les travaux de réhabilitation de la décharge d'Arès ont été réalisés par le groupement d'entreprises GTM Terrassement - BHD Environnement. Ils se sont déroulés du 29-09-2008 (ordre de service de démarrage des travaux) au 30-03-2009 (réception des travaux).

La décharge se situe à 300 m au nord est de la route départementale n°106, au lieu-dit « Le Temple » sur la commune d'Arès. Elle est constituée de deux entités situées de part et d'autre d'un chemin forestier :

- ✓ une **entité principale**, orientée est-ouest d'une superficie proche de 33000 m<sup>2</sup> ;
- ✓ une **entité secondaire**, orientée nord-sud d'une superficie proche de 11000 m<sup>2</sup>, située au nord-est de la parcelle principale.

Les travaux réalisés sont les suivants :

- ✓ **pour la parcelle principale :**
  - ◆ l'excavation des déchets sous nappe au sud-ouest de la parcelle et le remblaiement par des matériaux inertes,
  - ◆ les travaux de terrassement avec remodelage du dépôt en dôme avec les déchets excavés par déblais / remblais,
  - ◆ la mise en œuvre d'une couverture étanche sur le dôme (géocomposite drainant, terre végétale, engazonnement et événements de dégazage),
  - ◆ la revégétalisation de la zone,
  - ◆ la création d'un fossé périphérique autour du dôme,
  - ◆ la dépose et la pose de clôture,



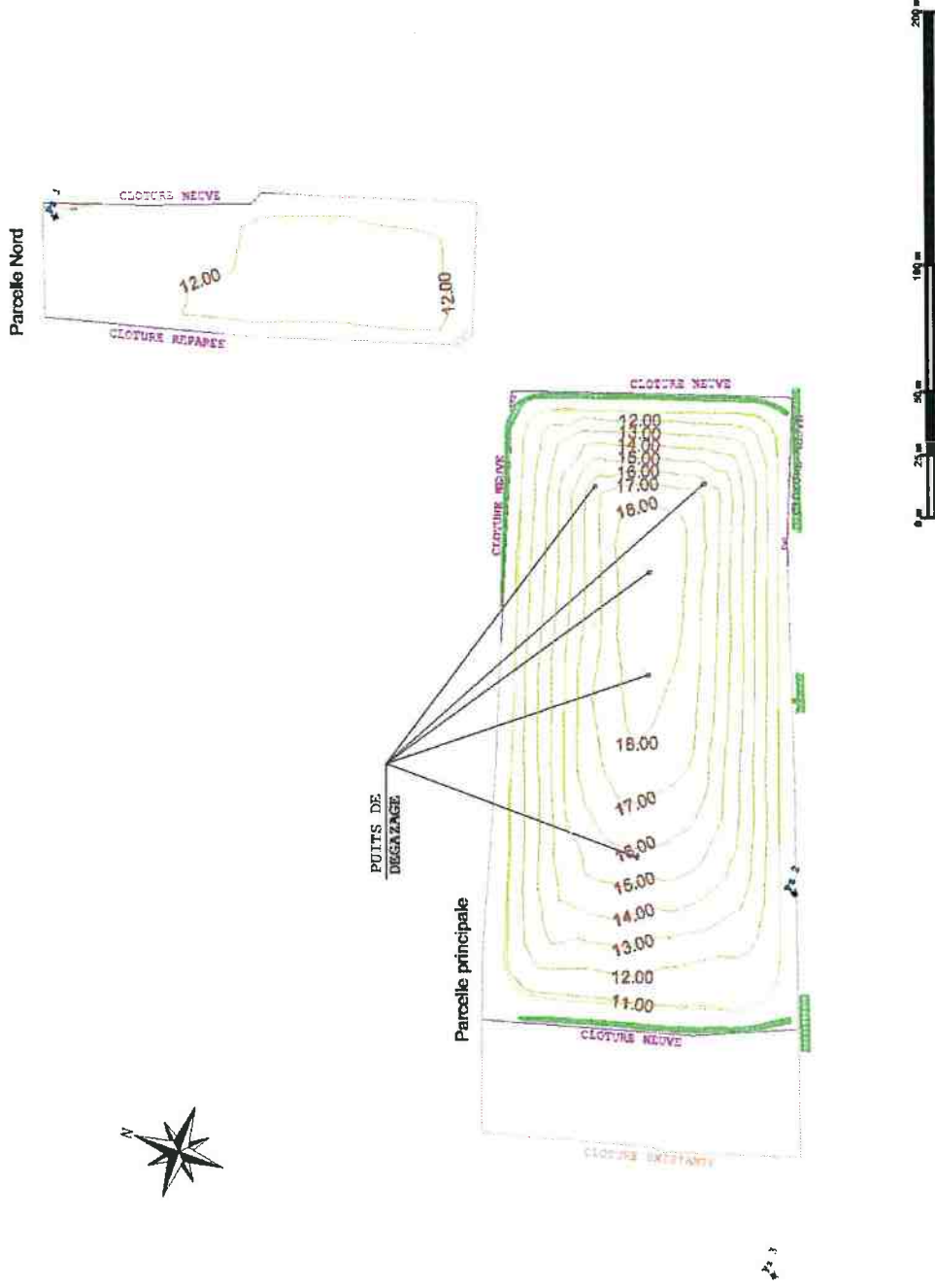


Figure 2-1 Plan de la décharge réhabilitée



- ✓ **pour la parcelle nord :**
  - ◆ l'enlèvement des déchets de surface et des souches pour mise en stockage sur la parcelle principale,
  - ◆ le nivellement du sol,
  - ◆ le remblaiement à la terre végétale et la revégétalisation de la zone,
  - ◆ la pose de clôture.

## 2.2 Travaux de terrassement

Les travaux de terrassement sont les suivants :

- ✓ excavation des déchets situés sous nappe en période de basses eaux (automne 2008) sans pompage (absence de lixiviats constatée) ;
- ✓ remblaiement des zones laissées libres avec des matériaux inertes issus du criblage des matériaux inertes décaissés ;
- ✓ création d'un dôme sur l'emprise de la parcelle principale avec des pentes favorisant le ruissellement variant de 10 % à l'Ouest à 15 % à l'Est ;
- ✓ nivellement de la parcelle nord.

## 2.3 Modelage du dôme de déchets

La solution réalisée consiste en un remodelage par déblais / remblais de déchets. Les déblais ont principalement été effectués sur le flanc ouest-sud-ouest où les déchets situés sous la nappe ont été excavés et remplacés par un remblai d'inertes.

## 2.4 Couverture du dôme de déchets

La couverture du dôme est constituée d'une couche de forme sableuse provenant du criblage des matériaux inertes décaissés. Ce sable est mise en place sur 20 centimètres d'épaisseur pour constituer la couche de pose du géocomposite drainant qui assure 95 % de l'étanchéité. Au-dessus de ce géocomposite drainant est mise en œuvre une couche de terre végétale de 30 cm minimum pour l'engazonnement final.



La couverture mise en œuvre est présentée ci-dessous :

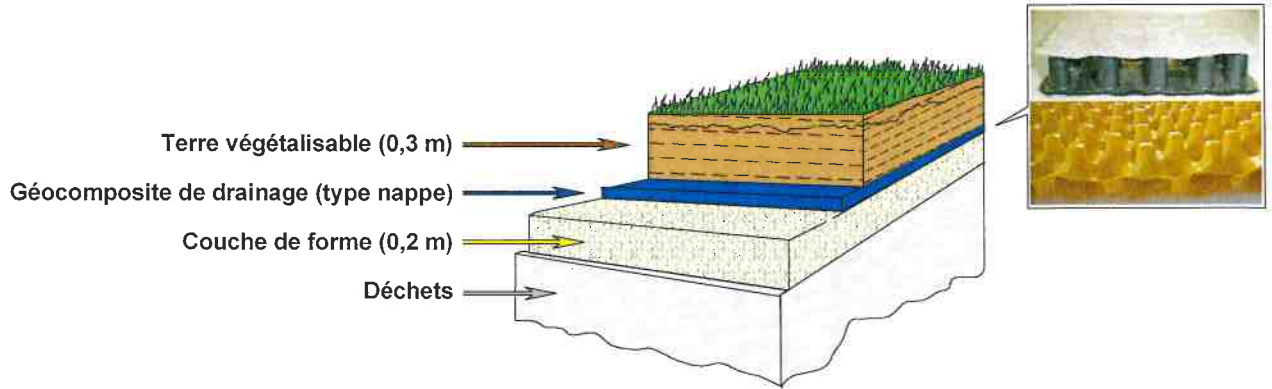


Figure 2-2 Schéma de la couverture mise en place

## 2.5 Fossés d'eaux pluviales

Pour la gestion des eaux pluviales, un drain en pieds de talus sur toute la périphérie du dôme est posé. Ce drain PVC, enrobé de gravier drainant et de géotextile, a été posé en tranchée dans laquelle est ancré le géocomposite drainant. Pour évacuer les eaux drainées, des conduites en PVC sont raccordées au drain périphérique et traversent la bande pare-feu pour aboutir aux fossés existants ou nouvellement créés. Cinq conduites PVC ont été mises en place à chaque angle du massif de déchets et en milieu de flanc Sud. L'exutoire final est le fossé longeant la route d'accès à la déchetterie située à l'ouest immédiat du dôme réhabilité. Le schéma suivant illustre le principe d'évacuation des eaux de drainage et ruissellement.

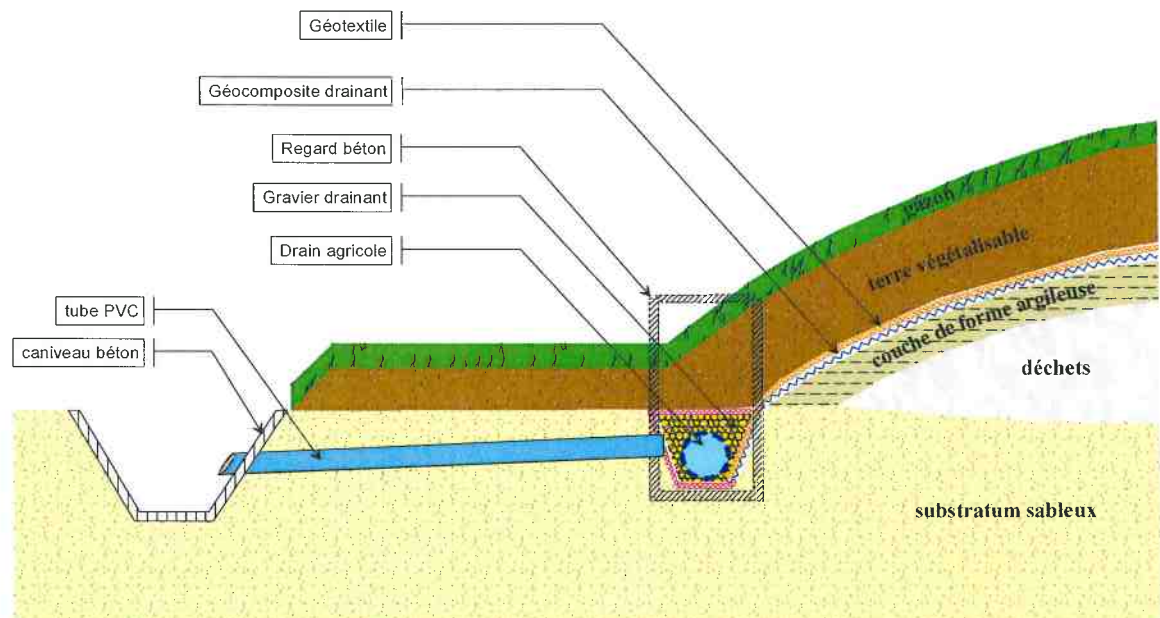


Figure 2-3 Schéma de l'évacuation des eaux pluviales



## 2.6 Gestion des biogaz

Le biogaz potentiel confiné sous le géocomposite est évacué par 5 événements équipés d'un biofiltre (permettant la réduction des odeurs). Conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral, ces événements sont équipés de tubes PeHD crépinés à la base, dans le but de permettre la mesure de la qualité du biogaz éventuellement produit. La mesure devra être exécutée dans un délai de 1 an à compter de l'achèvement de la couverture. Le dispositif de dégazage est présenté ci-après :

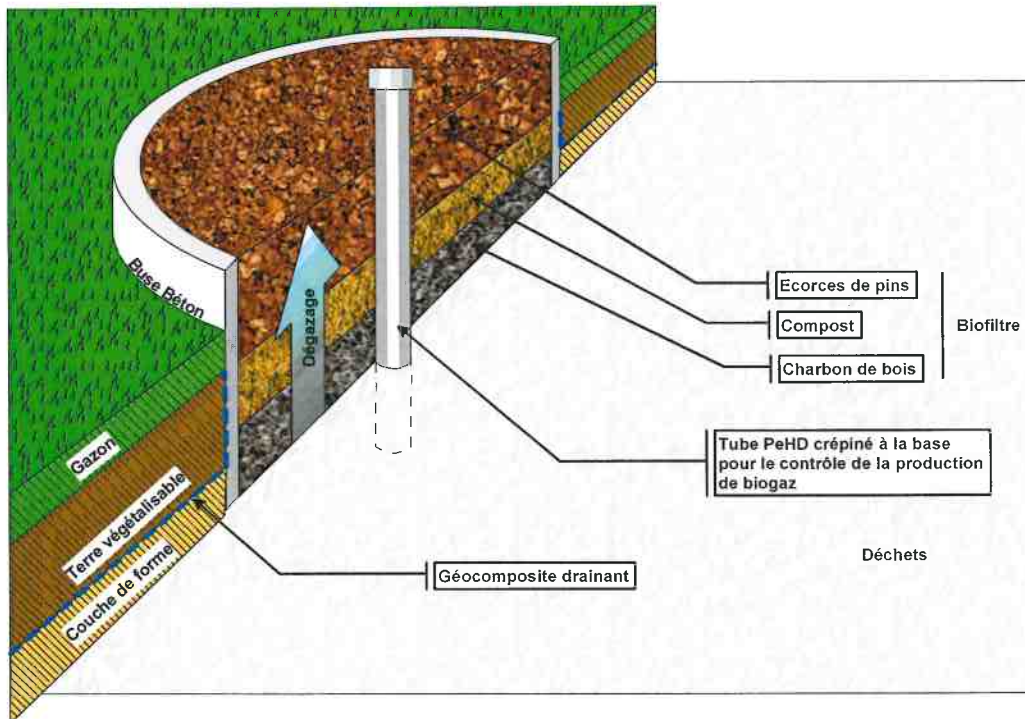


Figure 2-4 Schéma du puits de dégazage

## 2.7 Clôtures

La parcelle nord est ceinturée d'une clôture en bon état. Toutefois, une partie neuve a complété le flanc Est (100 ml) et une partie réparée sur le côté Ouest (70 ml). L'ancien portail a été réparé et ajusté.

Concernant la parcelle principale, la clôture ouest a été décalée vers l'intérieur de la parcelle pour rétrocéder le maximum de surface à la Commune d'Arès entre la déchèterie et la décharge. Ce décalage de la clôture est finalement de 45 à 50 m du nord au sud. De nouvelles portions de clôtures sont posées sur les secteurs dégradés situés à l'est, au nord et au sud sur un linéaire total proche de 275 m. Deux portails neufs ont été posés aux mêmes emplacements que les anciens qui n'étaient pas récupérables.

Pour une meilleure intégration paysagère, toutes les clôtures et portails ont été choisis de couleur verte.



3

## Décomptes

### 3.1 Décomptes des quantités mises en œuvre

N° des prix	Désignation des travaux	Quantité indicative	
<b>1</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>		
1101	Installation de chantier, amenée, repli et remise en état du site	1	Fft
1201	Préparation de chantier - Études d'exécution - piquetage, obtention des diverses autorisations - DICT	1	Fft
	<b>TOTAL TRAVAUX PREPARATOIRES</b>		
<b>2</b>	<b>TERRASSEMENTS</b>		
	<i>Parcelle nord</i>		
2101	Défrichage et nivellement	10900	m <sup>2</sup>
2201	Découpage, grignotage des végétaux et évacuation des encombrants	2000	m <sup>3</sup>
2511	Terre végétalisable (15 cm)	1700	m <sup>3</sup>
	<i>Parcelle principale</i>		
2301	Mouvement de déchets par déblais / remblais	34700	m <sup>3</sup>
2302	Déblais de déchets sous nappe et remblais sur dôme	3100	m <sup>3</sup>
2521	Remblais inertes	6800	m <sup>3</sup>
	<b>TOTAL TERRASSEMENTS</b>		
<b>3</b>	<b>COUVERTURE</b>		
2401	Mise en œuvre de la couche de forme sur 0,2 m	5500	m <sup>3</sup>
3001	Étanchéité par géocomposite drainant	28400	m <sup>2</sup>
2512	Terre végétalisable (30 cm)	8200	m <sup>3</sup>
2513	Terre végétalisable (15 cm)	900	m <sup>3</sup>
	<b>TOTAL COUVERTURE</b>		
<b>4</b>	<b>GESTION DES EAUX PLUVIALES</b>		
	<i>Drain périphérique</i>		
4201	Drains routiers PVC DN 110 mm en tranchée	730	ml
2531	Gravier lavé 10/20 de drainage - fourniture et pose	120	m <sup>3</sup>
3002	Géotextile de recouvrement du gravier drainant	870	m <sup>2</sup>
	<i>Rejets vers fossé</i>		
4101	Terrassement du fossé - profondeur <= 1 m.	210	ml
4301	Regard béton 40 x 40 avec tampon béton - profondeur <= 0,5 m	4	U
4202	conduites PVC DN 200 mm en tranchée	35	ml
4302	Caniveau béton trapézoïdal	4	U
4203	Buses béton DN 300 mm en tranchée	6	ml



4204	Têtes de pont DN 300 mm	4	U
<b>TOTAL GESTION DES EAUX PLUVIALES</b>			
<b>5</b>	<b>GESTION DU BIOGAZ</b>		
5001	Event équipé de biofiltre et piézair	6	U
<b>TOTAL GESTION DU BIOGAZ</b>			
<b>6</b>	<b>CLOTURE</b>		
6101	Pose de nouvelle clôture	300	ml
6201	Décalage de clôture	70	ml
6301	Sabots de fermeture de portails	3	U
<b>TOTAL CLOTURE</b>			
<b>7</b>	<b>RECOLEMENTS</b>		
7001	Dossier de récolement	1	Fft
<b>TOTAL RECOLEMENTS</b>			
<b>8</b>	<b>TRANCHE CONDITIONNELLE 3</b>		
8301	Mouvement de déchets par déblais / remblais	37300	m <sup>3</sup>
8302	Déblais sous nappe	4100	m <sup>3</sup>
8303	Remblais inertes	4100	m <sup>3</sup>
<b>TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE 3</b>		<b>TOTAL H.T.</b>	

